Johnson wax PROFESSIONAL

Fiche signalétique

JWP BRAND RESIDUAL INSECTICIDE CRAWLING INSECT KILLER

National Fire Protection Association (NFPA)		Hazardous Material Information System (HMIS)	
	Risques d'incendie: 3	Santé	1
Santé: 1	Réactivité: 0	Risques d'incendie	3
	Danger spécifique	Réactivité	0

Vêtements de protection Aucun requis

Apparence Clair Aérosol. Voir la Section 9.
ATTENTION: CONTENU SOUS PRESSION. PEUT CAUSER LA MORT SI INGÉRÉ. NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**JWP BRAND RESIDUAL INSECTICIDE CRAWLING INSECT KILLER**	**Code**	5058
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Insecticide.	**PMS#**	434678
FTSS#	126780001	**Date de validation**	04/19/2000
		Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Siège social aux É.U.
Johnson Wax Professional
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249
MSDS Internet Address:
www.jwp.com

Siège social au Canada
Johnson Wax Professional
100 Matheson Blvd. East, Suite 203
Mississauga, Ontario L4Z 2G7
Phone: (905) 755-0913 or
(888) 746-5971

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Cyfluthrin	68359-37-5	0.1	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 900 mg/kg [Rat]. 300 mg/kg [Souris].
Carbon Dioxide	124-38-9	1-5	TWA: 18000 STEL: 54000 (ppm) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 5000 STEL: 30000 (ppm) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	Non disponible.
Isoparaffinic Hydrocarbon Solvent	64742-47-8	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut être modérément irritant pour les yeux.

Peau Peut irriter modérément la peau. Prolonged or repeated skin contact may cause allergic reaction.

Inhalation Inconnu.

Ingestion Inconnu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. NE PAS faire vomir! Demander immédiatement l'assistance d'un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	NFPA 30B Niveau 3 – Aérosol.
Points d'éclair	< 7°C (propulseur).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante. Exposée à la chaleur de feu, la matiére risque de brûler.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la nourriture, les aliments, et sources d'eau domestiques. Laver abondamment après usage. Ne pas percer le contenant ni ne le jeter au feu. Remove plants, pets, birds and cover and turn off fish aquariums before use. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Récipient sous pression : garder à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer le contenant ni le brûler, même après utilisation. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Mains	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Respiratoire	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Pieds	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Aérosol.)
Odeur	Caractéristique.
Couleur	Clair
pH	9.37 [Basique.]
Gravité Spécifique	0.79
Taux d'évaporation	1
Solubilité dans l'eau	Négligeable.

Suite à la page suivante

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg). INHALATION (CL50) Supérieure à 6.53 mg/L.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les réglements fédéraux, provinciaux, locaux.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie	Bien de consommation
DOT Class	ORM-D
Groupe de Conditionnement	I

TDG Classification

Non réglementé

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

état	New Jersey: Carbon Dioxide Massachusetts RTK: Carbon Dioxide Pennsylvanie RTK: Carbon Dioxide Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.
Information sur les produits enregistrés	Numéro d'enregistrement de EPA: 499-470-70627

Règlements canadiens

SIMDUT Classification	Sans objet.
Symbole du SIMDUT	
Information sur les produits enregistrés	Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques	Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Suite à la page suivante

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
Version	1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.